

Vous m'en mettez pour 14.999 euros HT

Date : 24 mars 2015

Le 18 avril 2013, le Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine passe avec le publicitaire Jacques Delanoë, gérant de la SARL unipersonnelle GFT domiciliée à son domicile, un « marché à procédure adaptée » de "création et lancement d'un gentilé pour l'Ille-et-Vilaine", qui flirte avec le seuil en dessous duquel il n'y a pas d'obligation de publicité et de mise en concurrence, et même pas d'obligation de publier ultérieurement un avis d'attribution : chouette !...

Mais, rétrospectivement, on peut se dire que c'est quand même un peu bête d'avoir maladroitement dépassé ce seuil de 14.999 euros HT d'un ridicule tout petit euro, du seul fait d'un arrondi qui - à mes yeux - en dit long sur ce que l'on a essayé de faire en catimini, au mieux des intérêts de ce publicitaire... avant d'essayer pendant 112 jours d'opposer à la communication des « livrables » de ce marché un invraisemblable «*secret des affaires* ».

Je pense que l'on ne les y reprendra plus.

Par contre, mais vous allez me dire que je vois le mal partout, je suis obligé de constater que la pratique d'attribution de marchés convenus aux limites du possible n'en a pas pour autant disparu.

La preuve, avec le même gérant de la même société, intervenant juste à côté :



| N° Marché | Donneur d'ordre | Objet | Date | Montant attribué HT | Entreprise | Rôle | Montant mandaté TTC |
|------------|-----------------|---|------------|---------------------|------------|-----------|---------------------|
| 2014-90015 | Région Bretagne | Mission de conseil stratégique auprès de l'exécutif | 16/01/2014 | 14,93 KC | SAS GFT | Titulaire | 17,92 KC |

(cliquer sur l'image pour l'agrandir)

14.930 euros HT, ça ne fait évidemment pas 15.000.